

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

### Délibération N° RTM/2023-15.06//012

#### Portant tableau d'emplois et des effectifs de la Régie des Transports de Martinique



**CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**  
*Séance du 15/06/2023  
à 09H00  
Salle 44*

**Date de la convocation :**  
06/06/2023

**Date d'envoi :**  
06/06/2023

Administrateurs en exercice :	9
Administrateurs présents :	7
- Dont représentés :	1
Administrateurs absents :	2
Suffrages exprimés	5
Vote : . Pour :	5
. Contre :	0
. Abstentions :	0

Le 15 juin 2023 à 09H00, le Conseil d'Administration de la Régie des Transports de Martinique s'est réuni sur son site d'exploitation au Centre Technique de Transport, rue Ferrements, ZAC de la Trompeuse BP 90971, 97246 FORT DE FRANCE CEDEX, selon les dispositions de ses statuts.

#### Présents :

##### **Pour MARTINIQUE TRANSPORT :**

- Monsieur Jean Claude DUVERGER
- Monsieur Raphael SEMINOR
- Monsieur Jose MIRANDE
- Monsieur Louis BOUTRIN

##### **Pour les membres du Comité Social Economique de la RTM :**

- Monsieur Alex MARIE CELINE
- Monsieur Miguel GUACIDE

#### Absents ayant donné pouvoir :

- Monsieur Olivier MARIE REINE

#### Absents excusés :

##### **Pour MARTINIQUE TRANSPORT :**

- Madame Chantal MAIGNAN
- Monsieur Didier LAGUERRE

#### Assistaient également au Conseil d'Administration :

- Des membres de l'administration de la REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE et de MARTINIQUE TRANSPORT

## Le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 1801-1, L. 1221-3 et suivants et R. 1221-1 et suivants ;

Vu la délibération n°20-30.01/002 du Conseil d'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT en date du 30 janvier 2020 portant création d'une régie de transport et adoption des statuts correspondants ;

Vu la délibération n°21-04.08/039 du Conseil d'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT en date du 04 août 2021 portant désignation des représentant élus siégeant au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Industriel et Commercial Régie des Transports de Martinique ;

Vu la délibération de MARTINIQUE TRANSPORT n° 20-24.09/037 du 24 septembre 2020 portant approbation des statuts modifiés de la Régie des Transports de Martinique et les statuts correspondants ;

Considérant qu'en raison des besoins de l'établissement, il conviendrait de budgétiser et de créer des emplois permanents à temps complet ;

Vu la délibération n° RTM/2021-31.08//013 du 31 août 2021 portant élection du Président du Conseil d'Administration de la Régie des Transports de Martinique ;

Vu le tableau des effectifs de la Régie des Transports de Martinique ;

Considérant qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de l'établissement public ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de déterminer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement de l'établissement ;

Sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Régie des Transports de Martinique,

### ADOpte LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT :

**Article 1 :** Le Conseil d'Administration adopte le tableau des emplois et des effectifs joint en annexe.

**Article 2 :** Le Conseil d'Administration autorise le Directeur Général à conduire les démarches et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et à signer tout acte et document s'y rapportant.

**Article 3 :** Les crédits nécessaires à la rémunération des salariés nommés dans ces dits emplois seront pris sur le budget de la Régie des Transports de Martinique, aux chapitres et articles correspondants.



Régie • Transports • Martinique

**Article 4 :** La présente délibération du Conseil d'Administration, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, sera publiée dans le Recueil des Actes Administratifs de l'établissement.

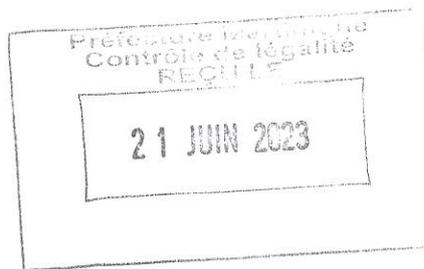
**Article 5 :** La présente délibération du Conseil d'Administration entre en vigueur dès qu'il a été procédé à sa publication ou à son affichage, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat.

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres avec CINQ (5) voix pour, en sa séance du 15 juin 2023.

**Pour extrait certifié conforme,  
Fort-de-France, le 15 juin 2023**

**Le Président du Conseil  
d'Administration de la Régie des  
Transports de Martinique**

**Jean Claude DUVERGER**



**REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE**  
Etablissement Public Industriel et Commercial  
Direction Générale  
Plateau Roy Cluny - Rue Gaston Defferre  
CS 30137 97201 FORT DE FRANCE CEDEX  
Tél : 0596 60 97 50 - Fax : 0596 70 58 60  
SIRET : 887 569 812 00019 - APE : 4939A

## ANNEXE : TABLEAU DES EFFECTIFS

Tous les postes sont à temps complet à l'exception de 3 postes

DIRECTION	EMPLOI	CATEGORIE	ETAT		
			EFFECTIF BUDGETISE	POURVU	VACANT
CLIENTELE	AGENT COMMERCIAL RESEAU	EMPLOYE	1	1	0
	ASSISTANT DE DIRECTION	HAUTE MAITRISE	1	1	1
	AGENT DE VENTES / HOTESSE DE VENTE	EMPLOYE	21	21	0
	ASSISTANT COMMERCIAL	AGENT DE MAITRISE	1	1	0
	ASSISTANT DES VENTES	AGENT DE MAITRISE	1	0	1
	CHEF DE CAISSE	AGENT DE MAITRISE	5	5	0
	CHEF D'EQUIPE CAISSE	AGENT DE MAITRISE	1	0	0
	RESPONSABLE DES VENTES	INGENIEUR/CADRE	1	1	0
	DIRECTEUR CLIENTELE	INGENIEUR/CADRE	1	1	0
	GESTIONNAIRE DE STOCK REFERENT	HAUTE MAITRISE	1	1	0
	GESTIONNAIRE RECLAMATION CLIENT	AGENT DE MAITRISE	1	0	0
<b>Total DIRECTION CLIENTELE</b>			<b>35</b>	<b>32</b>	<b>2</b>
EXPLOITATION	AGENT DE LIAISON	EMPLOYE	4	3	1
	AGENT DE MEDIATION	EMPLOYE	17	8	10
	AGENT DE PLANIFICATION	AGENT DE MAITRISE	2	2	0
	CHARGE DE MISSION EXPLOITATION	HAUTE MAITRISE	1	1	0
	CHEF D'EQUIPE CONT. RESEAU	AGENT DE MAITRISE	8	8	0
	CHEF D'EQUIPE MEDIATION	EMPLOYE	4	2	2
	CHEF REGULATION	HAUTE MAITRISE	1	1	0
	CHEF D'EQUIPE REGULATION	HAUTE MAITRISE	2	1	0
	CONDUCTEUR RECEVEUR	EMPLOYE	50	45	0
	CONTROLEUR REGULATEUR	AGENT DE MAITRISE	9	6	3
	CONTROLEUR RESEAU	AGENT DE MAITRISE	24	20	4
	COORDINATRICE DE MEDIATION	AGENT DE MAITRISE	1	1	0
	DIRECTEUR ADJ EXPLOITATION	INGENIEUR/CADRE	1	1	0
	DIRECTEUR EXPLOITATION	INGENIEUR/CADRE	1	1	0
	REGULATEUR PCC	AGENT DE MAITRISE	9	8	1
	RESPONSABLE D'EXPLOITATION	INGENIEUR/CADRE	1	1	0
	RESPONSABLE DU SERVICE CONTROLE	HAUTE MAITRISE	1	1	0
	RESPONSABLE MEDIATION	HAUTE MAITRISE	1	1	0
	RESPONSABLE METHODES	HAUTE MAITRISE	1	1	0
STATISTICIEN	AGENT DE MAITRISE	1	1	0	
SUPERVISEUR	HAUTE MAITRISE	6	6	0	
<b>TOTAL DIRECTION EXPLOITATION</b>			<b>145</b>	<b>119</b>	<b>21</b>